

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision n° 2008-06 du 12 mars 2008 portant nomination au comité de suivi des greffes auprès de l'Agence de la biomédecine

NOR : SJSB0830193S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu la décision n° 2006-16 du 16 mars 2006, portant création à l'Agence de la biomédecine d'un comité de suivi des greffes dérogatoires instaurées par le décret n° 2005-1618 du 21 décembre 2005,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité de suivi des greffes dérogatoires les personnes suivantes :

1. Au titre de président du comité :

M. Trepo (Christian), professeur des universités-praticien hospitalier, service d'hépatologie, Hospices civils de Lyon.

2. Au titre de vice-président du comité :

M. Rostaing (Lionel), professeur des universités-praticien hospitalier, service de néphrologie, hôpital Rangueil, CHU de Toulouse.

3. En raison de leurs compétences dans le domaine d'intervention du collège :

M. Salame (Ephrem), professeur des universités-praticien hospitalier, centre de chirurgie digestive et de transplantation hépatique, CHU Côte-de-Nacre, Caen ;

M. Duvoux (Christophe), professeur des universités-praticien hospitalier, service d'hépatologie, hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil ;

M. Mal (Hervé), professeur des universités-praticien hospitalier, service de pneumologie, hôpital Bichat, AP-HP, Paris ;

M. Stern (Marc), praticien hospitalier, service de pneumologie, hôpital Foch, Suresnes ;

M. Vernant (Jean-Paul), professeur des universités-praticien hospitalier, service d'hématologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris ;

M. Zafrani (Elie Serge), professeur des universités-praticien hospitalier, département de pathologie, hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil ;

Mme Stoll-Keller (Françoise), professeur des universités-praticien hospitalier, praticien-hospitalier, laboratoire de virologie, hôpitaux des universitaires de Strasbourg ;

M. Izopet (Jacques), professeur des universités-praticien hospitalier, laboratoire de virologie, hôpital Purpan, CHU de Toulouse ;

Mme Peigue-Lafeuille (Hélène), professeur des universités-praticien hospitalier, service de virologie, CHU Clermont-Ferrand ;

M. Pol (Stanislas), professeur des universités-praticien hospitalier, service d'hépatologie, hôpital Cochin, AP-HP, Paris ;

Mme Challine (Dominique), praticien-hospitalier, laboratoire de bactériologie-virologie, hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil ;

M. Samuel (Didier), professeur des universités-praticien hospitalier, service d'hépatologie, hôpital Paul-Brousse, AP-HP, Villejuif ;

M. Bedossa (Pierre), professeur des universités-praticien hospitalier, service d'anatomie et cytopathologie, hôpital Beaujon, AP-HP, Clichy.

Article 2

L'article 2 de la décision n° 2006-16 du 16 mars 2006 portant création du comité de suivi des greffes dérogatoires est modifié comme suit :

Les membres du comité de suivi des greffes dérogatoires sont nommés dans leurs fonctions pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

La secrétaire générale de l'Agence de la biomédecine est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 12 mars 2008.

La directrice générale,
C. CAMBY